



Ordonnance de télécom CRTC 2010-627

Version PDF

Ottawa, le 27 août 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Sogetel inc.	143	le 19 juillet 2010
Téléphone Milot inc.	51	le 19 juillet 2010

Secrétaire général